

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 juillet 2023**

Etaient présents : 24 titulaires – 1 suppléante

BERNAT Georges – **BOULET Jeanine** - BOUTTET Ludovic - BRAY Christian – CHAVANNE Pascale - CLEMENT Françoise – CLERMONT Joël – DAVAL Marius - DEGOUTTE Vincent – FLEURY Maxime - GERY Françoise – GOFFOZ Alain - GUILLOT Lucien - MANGAVEL Philippe – MATHELIN Sandra - MAYERE Dominique – MIGNERY Dominique – MURON Marie-Christine - PERROTON Sébastien - PETITBOUT Paul – PRADIER Bruno – RAYMOND Jean-Claude - REBOUX Alain - ROZANSKI Sigismond - SAPEY Emmanuel

Absents : 4

Monsieur Gilles FAVREAU
Monsieur Dominique FRAISE
Monsieur Frédéric SIMON
Monsieur Frédéric BRUSQ

Pouvoirs : 2

Monsieur Henri CHERBLAND a donné pouvoir à Monsieur Alain REBOUX
Madame Brigitte PALLANCHE a donné pouvoir à Monsieur Marius DAVAL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude RAYMOND

Après désignation du secrétaire de séance, le Président ouvre la séance, fait l'appel des conseillers communautaires et vérifie le quorum.

Le Président propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour : Remboursement Avance Réseau de chaleur.
Proposition acceptée à l'unanimité

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2023

Le procès-verbal est validé sans observation.

2/ Approbation du rapport annuel 2022 du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Conformément aux dispositions des articles D 2224-1 du CGCT et suivants, le rapport annuel sur le service de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'année 2022 a été présenté à l'assemblée.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Article 1 : prend acte du rapport annuel sur le service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022 tel qu'annexé, qui sera mis à la disposition du public
Article 2 : Autorise Monsieur le Président à adresser le présent rapport au maire de chacune des communes membres afin d'en faire la communication auprès de son conseil municipal.

3/Opération de communication sur le compostage individuel

La fête du sol vivant (anciennement Café compost) aura lieu du 28 septembre au 8 octobre 2023. Cette opération de communication nationale impulsée par le Réseau Compost Citoyen a pour objet de promouvoir la pratique du jardinage au naturel, le compostage, le paillage et de valoriser par ces pratiques de retour au sol du carbone.

Afin d'inciter à la pratique du compostage individuel sur le territoire, il est proposé de vendre à tarif réduit les composteurs bois de 300L à 20€ au lieu de 25 € sur la durée de l'opération (du 28 septembre au 8 octobre).

D'autres animations pourront être développées en parallèle.

Proposition acceptée à l'unanimité

4/Attribution de subventions

- **Comité Départemental du Sport Adapté 42**

Suite à l'ajournement de ce dossier lors du conseil communautaire du 8 juin dernier, l'association a transmis son bilan financier du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Résultat exercice : 30 000€ en 2022 (23 400 € en 2021)

Trésorerie dispo : 140 000€

Suite à cet exposé, le conseil communautaire, après avoir délibéré, 1 voix contre, 25 voix pour, décide d'attribuer une subvention de 1 000 € au Comité Sport Adapté Loire

- **Elan Vals d'Aix Basket**

Résultat exercice : 1 080€

Trésorerie dispo : 78 000€

Suite à cet exposé, le conseil communautaire, après avoir délibéré, 1 voix contre, 25 voix pour, décide d'attribuer une subvention de 2 500€ à l'Elan Vals d'Aix pour 2023

5/ Remboursement avance réseau de chaleur

Afin de procéder au remboursement de l'avance de 70 000 € du budget principal au budget réseau de chaleur, Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter de verser une nouvelle avance remboursable de 50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe « Réseau de chaleur », pour un montant de 50 000 €, afin d'abonder la trésorerie dudit budget annexe (compte 515),

SEANCE DE TRAVAIL

1-Point audit social : RIFSEEP (Alain GOFFOZ)

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est constitué de deux parts cumulables :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) tenant compte :
 - d'une part, du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions
 - d'autre part, de l'expérience professionnelle de l'agent c'est-à-dire de la connaissance acquise par la pratique: nouveauté majeure du dispositif.
- Le complément indemnitaire annuel (CIA), qui repose sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent : il est en principe lié à l'évaluation professionnelle.

La CCVAI a pris une délibération en décembre 2018 pour mettre en place le régime indemnitaire pour les agents de la CCVAI.

Un travail a été conduit en juin par le bureau afin d'attribuer le régime indemnitaire à tous les agents de la CCVAI (statutaires et contractuels de droit public quelque soit la durée d'anciennement au sein de la CCVAI)

Le CDG 42 est prêt à accompagner les communes qui souhaitent mettre en place le RIFSEEP.

Un travail sera conduit avec la Communauté de Communes du Pays d'Urfé à l'automne afin d'actualiser la délibération de décembre 2018.

La CCVAI va saisir le CDG42 pour la création d'un poste de responsable de maintenance du patrimoine bâti et assistant de gestion comptable

2-Aménagement du local de l'ancienne trésorerie (Georges BERNAT)

Un chiffrage est en cours afin de réaménager l'ancienne trésorerie en salle de réunion et de visio conférence. 25 000€ ont été inscrits dans le budget 2023.

3-Lancement de l'étude tourisme avec la CoPLER (Georges BERNAT)

La CoPLER est favorable pour conduire avec la CCVAI une étude opportunités/ atouts/faiblesses du développement d'un équipement structurant autour du fleuve Loire.

La CCVAI porterait administrativement l'étude (les coûts seraient partagés entre les 2 EPCI à parts égales)

4-Visite du Préfet le mercredi 12 juillet – présentation du déroulement (Georges BERNAT)

5-Elaboration du SCOT du Roannais : calendrier, gouvernance, projet de scénario foncier (Georges BERNAT)

- Calendrier

2023 : Diagnostic : vision partagée des enjeux (séminaire de lancement élus, présentation du diagnostic en comité syndical)

2024 – 2025 : Elaboration du projet de territoire à 20 ans (PAS : projet d'aménagement spécifique)

2026 : Traduction en orientations applicables / installation nouveau syndicat (suite élections municipales)

2027 : Enquêtes publiques et formalisation du dossier pour approbation

- Info SRADDET : trajectoire ZAN pour la période 2021 - 2031

Enveloppe ENAF réduite de moitié : 313 ha au total soit une diminution de 56,3%

Chaque m² d'ENAF consommé depuis 2021 a un impact direct sur le quota global alloué au SCOT jusqu'en 2031

Il est important que les élus participent aux rencontres d'élaboration du SCOT

La prochaine réunion aura lieu le 21 septembre à SAINT VINCENT DE BOISSET

6-Dates conseils communautaires 2^{ème} semestre 2023

Jeudi 7 septembre

Jeudi 5 octobre

Jeudi 9 novembre

Jeudi 7 décembre

7- Intervention de Jean Claude RAYMOND

Jean Claude RAYMOND est Vice-Président à l'économie, au tourisme et aux finances.

Monsieur RAYMOND souhaite se décharger des finances et propose de transférer cette délégation à Monsieur GOFFOZ.

Le Président accepte ce transfert de délégation.

Monsieur GOFFOZ est ainsi Vice-Président en charge des ressources humaines, des finances et de l'école de musique et de danse.

Monsieur GOFFOZ souhaite mettre en place un groupe de travail finances qui se réunira 1 fois/mois

Prochain conseil communautaire fixé au jeudi 07 septembre à 20h.

La séance est levée à 22h